



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 12/2014 : BUDGET 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont été convoqués le 3 novembre 2014 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : M. C. Dupertuis, Président
M. M. A. Roth, Vice-Président
M. Didier Bérard
M. M. Markides
Mme P. Salathé

Excusé M. J.-M. Mayor, secrétaire

Municipalité : M. G. Muheim, Syndic
Mme Ch. Dupertuis
M. D. Delaplace
M. Ph. Michelet
Mme C. Schiesser

Boursier communal : M. S. Ruby

Commission des Finances : M. J.-P. Bolay, Président
Mme L. Boujon
M. M. Henchoz, Rapporteur
Mme Ch. Juillerat
M. J.-M. Pasche



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 12/2014

2/7

Préambule

Comme de coutume, la Commission des finances s'est vue adresser le préavis 12/2014 relatif au budget 2015 et le budget lui-même. Le préavis inclut également deux fiches techniques sur la péréquation (pages 22-26), le tableau des investissements/besoins de liquidités 2014-2018 et suivantes (pages 27-28) et le tableau des emprunts à fin 2014 (page 28).

Présentation du préavis

Lors de la séance précitée, notre Syndic Gustave Muheim, responsable du dicastère des finances depuis le début de la présente législature, a présenté et commenté le préavis soumis ce soir à votre approbation ; à cette occasion, les questions posées par notre Commission ont reçu des réponses précises et pertinentes.

La structure de ce préavis est à peu de chose près la même que celle de l'année précédente. Les comparaisons et analyses sont donc plus aisées. Ce qui est demeuré également inchangé – et nous en savons gré à la Municipalité et au boursier communal – c'est le sérieux, la transparence et la précision avec lesquels le budget 2015 a été établi.

Commentaires

Depuis plus de 10 ans, notre exécutif s'est toujours efforcé de présenter un budget proche de l'équilibre, à l'exception notable de 2013 où l'important déficit prévu (CHF 567'020.--) n'a heureusement pas trouvé confirmation dans les comptes. Le budget 2015 est lui aussi conforme à cette solide tradition puisqu'il prévoit un excédent de recettes de CHF 37'890.--, celles-ci atteignant CHF 22'466'500.-- (en augmentation de 8.7% par rapport au budget 2014) et les charges s'élevant à CHF 22'428'610.-- (augmentation de 8.5% par rapport au budget 2014). A première vue, l'augmentation des charges peut paraître élevée. Pour la comparer au budget 2014, il faut l'épurer de l'augmentation de CHF 476'450.-- des écritures internes. la progression est alors ramenée à 6,2% (budget 2014: +3,8%).

Notre Commission a choisi d'examiner **par dicastère** les charges et recettes portées au budget 2015. Voici les résultats de cet examen.

1. Administration générale

En comparaison avec le budget 2014, les charges augmentent de CHF 102'950.- (+3,4%). Les éléments suivants représentent le 75% de cette hausse :

- Création d'un poste « relations humaines » à 50%
- Adaptation de la rémunération du personnel
- Cotisations à la caisse de pension + recapitalisation
- Vacations de la Municipalité.

Le compte « service informatique » augmente quant à lui de CHF 34'900 (+19%) et les raisons principales de cet état de fait sont expliquées en page 13 du préavis.

Notre informatique est étroitement liée à celle du BIP (Bureau informatique de Pully) et la part de Belmont aux investissements futurs budgétés par le BIP peut être actuellement



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 12/2014

3/7

estimée comme suit :

- 2016 CHF 51'300.- remplacement du SAN (espace de stockage des données)
- 2017 CHF 9'900.- Accalmie !?
- 2018 CHF 40'500.- Mise en place de la deuxième partie du GED (gestion électronique des documents), la première partie ayant lieu en 2015.

Ces chiffres montrent bien que le domaine de l'informatique est vivant et que, comme dans chaque entreprise, il demande des investissements incessants et non négligeables. Heureusement qu'il y a, de temps à autre, une accalmie dans les coûts.

Nous recommandons à la Municipalité de ne pas succomber aux sirènes de la modernité excessive et de ne prévoir dans le futur que des investissements bien adaptés à nos besoins et notre taille.

Les recettes augmentent de CHF 92'350.-- (+88,3%), ceci étant dû principalement à la nouvelle façon de calculer la part des frais administratifs de gestion (cpte 110.4900.00). Il s'agit là d'écritures internes qui n'influencent pas le résultat financier.

2. Finances

Recettes

Dans le détail, les recettes du poste « Finances » augmentent de CHF 1'368'760.-- (+9,4%) alors que le budget 2014 prévoyait une augmentation de CHF 452'000.-- (+3,2%). Derrière ce chiffre se cachent des rubriques dont les montants varient dans des proportions insoupçonnées et souvent inverses au budget 2014.

Par ordre décroissant (en valeur absolue), nous mentionnerons les hausses suivantes :

- augmentation des recettes de l'impôt sur le revenu de CHF 1'087'300.-- soit +11.8% (budget 2014 : +9,1%).
- augmentation des recettes de l'impôt sur les sociétés de CHF 250'450.-- soit +96.3 % (budget 2014 : pas de variation).
- augmentation des recettes de l'impôt sur la fortune de CHF 204'900.-- soit +19.2% (budget 2014 : -9.7%).

Ces trois rubriques totalisent à elles seules un accroissement des recettes fiscales de CHF 1'542'650.--.

Elles sont exclusivement la conséquence de l'accroissement de la population comptant 3536 âmes à fin décembre 2013 et supputée atteindre 3650 habitants à fin décembre 2015.

Par ordre décroissant (en valeur absolue), voici les rubriques d'impôts qui subissent un recul :

- baisse des recettes de l'impôt à la source de CHF 323'260.-- soit -66.4% (budget 2014 : +21%)
- baisse des recettes de l'impôt spécial des étrangers de CHF 120'600.-- soit -80.1% (budget 2014 : +25%)
- baisse des recettes de l'impôt sur les droits de mutation de CHF 103'300.-- soit -16% (budget 2014 : -33%)
- baisse des recettes de l'impôt sur les successions/donations de CHF 26'200.-- soit -32% (budget 2014 : -47%)



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 12/2014

4/7

- baisse des recettes des intérêts de retard de CHF 20'000.-- soit -16.7% (budget 2014 : -20%).

Ces cinq rubriques totalisent une baisse des recettes fiscales de CHF 593'360.-- .

Pour la compréhension de ces variations importantes d'un budget à l'autre, variations qui peuvent surprendre, il est nécessaire de rappeler que les chiffres du budget 2015 sont basés sur les comptes 2013, alors que ceux du budget précédent étaient, eux, estimés sur la base des comptes 2012. Donc, si les comptes 2013 ont bouclé avec des chiffres très différents de ceux qui étaient budgétés, par contrecoup et tout naturellement, ces écarts se répercutent sur le budget faisant l'objet de ce préavis.

La chute des recettes provenant des impôts à la source et de l'impôt spécial des étrangers provient de rattrapages dans les taxations, qui ont gonflé artificiellement les comptes 2012, se répercutant, selon le mécanisme expliqué ci-dessus, sur le budget 2014.

En ce qui concerne les recettes de l'impôt foncier, le montant escompté reste identique à celui du budget 2014 pour le montant non négligeable de CHF 1'110'000.-- (budget 2014 : CHF 123'000.-- ou +26%).

Charges

Les charges du poste « finances » augmentent de CHF 271'100.-- (+9%), pour atteindre la somme de CHF 3'250'000.--. L'essentiel de cette augmentation est imputable au poste « service financier » qui augmente, lui, de CHF 282'050.-- (+10,1%) à CHF 3'082'500.--. La dette, qui augmente en raison, notamment, de l'extension du collège, a un impact modeste de CHF 19'700.-- (cpte 220'3223). L'essentiel de la hausse, soit CHF 269'500.--, est imputable à la péréquation (compte 220.3520), sur lequel la Commune n'a pas d'emprise.

3. Domaines et bâtiments

Le poste des **charges** prend une nouvelle fois l'ascenseur et génère une élévation des charges brutes de 24,8% soit, en valeur absolue, CHF 458'930.-- (en comparaison, dans le budget 2014 la hausse était de CHF 555'510.-- ou +42,9%).

Cette augmentation est due pour la plus grande partie aux charges du collège (+CHF 494'650.-- ou +59,5%, résultant surtout de l'amortissement des emprunts 3ème étape), mais aussi aux charges du feu/voirie (+CHF 32'350.-- ou +62,1%, résultant surtout de la réfection d'un appartement) et aux charges de l'Auberge (+CHF 34'550.-- ou +27,6%, résultant surtout de la réfection de deux appartements).

Par contre, les charges cumulées reculent pour le bâtiment administratif, la salle de gym/terrain de sport et l'espace Cancoires de CHF 129'600.-- (-30%).

Les **recettes** augmentent de CHF 199'520.-- (+25,6%). A ce résultat contribuent les postes « Redevance Cablecom » avec CHF 72'000.-- (+400%), « Ventes de bois » avec CHF 18'000.-- (+180%) et « Loyers locaux UAPE, Réfectoire collège » avec CHF 121'440.-- (+627,3%). Cette dernière augmentation provient du fait que les loyers seront désormais facturés au prix réel.

4. Travaux

Les **charges** du poste « Travaux » progressent de CHF 220'650.-- à CHF 3'278'200.-- (+7,2%). CHF 133'050.-- (+60,5%) sont affectés à l'entretien du réseau routier et du cimetière. Les ordures ménagères (+CHF 38'000.--) et l'entretien rives et cours d'eau



(+CHF 30'500.--) sont les autres principales rubriques qui contribuent à cette augmentation. Les autres rubriques sont maîtrisées ou en repli.

Quant aux **recettes** (CHF 1'430'000.--), elles se meuvent là où elles sont prévisibles, dans les limites ordinaires constatées pour ce dicastère.

Il faut cependant préciser qu'en ce qui concerne les **ordures ménagères et déchets (450)**, les montants portés au budget 2015 (CHF 650'300.-- aux charges, CHF 586'500.-- aux recettes) sont identiques à ceux qui figurent au budget 2014. En effet, comme le nouveau système n'est entré en vigueur que le 1^{er} juillet 2013 (cf. Préavis 02/2013), on ne dispose à ce jour d'aucun recul quant aux montants réels du coût de gestion des déchets. Cela étant, la Municipalité a décidé – selon nous à juste titre – de renoncer à extrapoler des chiffres qui ne répondraient de toute manière qu'à des supputations. C'est pour le budget 2016 que l'on pourra se fonder sur l'exercice 2014 bouclé.

5. Instruction publique et cultes

Les **charges** du poste « Instruction publique et cultes » s'accroissent de CHF 363'790.-- (+20,8%). On notera en particulier CHF 39'300.-- pour la création d'une provision pour l'équipement d'une salle de classe supplémentaire, CHF 14'400.-- pour une contribution au frais de déplacement des classes 7-8 Harmos pour des cours à Pully (natation et travaux manuels). Par ailleurs, CHF 121'440.-- représentent les loyers des locaux pour l'UAPE et le réfectoire suite à l'augmentation de la surface mise à disposition pour le réfectoire et la facturation des loyers au prix réel. On observe également une hausse de la rubrique « Achats de produits alimentaires » de CHF 23'500.-- générée par l'augmentation du nombre d'enfants pris en charge suite à l'agrandissement du réfectoire. On notera toutefois une baisse de CHF 40'000.-- de la rubrique « Participation aux charges d'enseignement primaire pour la réorganisation de l'école obligatoire », le montant budgété correspondant à notre contribution à la gestion administrative de la Direction des écoles (qui nous est facturé par élève) qui est basée à Pully.

Les **recettes** du poste « Instruction publique et cultes » s'accroissent de CHF 49'500.-- (+8,7%), principalement suite à l'augmentation de la "participation des parents" au réfectoire scolaire, générée par l'accroissement du nombre d'enfants pouvant bénéficier du réfectoire (CHF 34'600.--, soit +35%).

6. Police, pompiers, protection civile

Les **charges** du poste « Police, pompiers, protection civile » montrent une augmentation de CHF 65'950.-- (+6,2%), répartie principalement entre l'entretien de la signalisation routière (CHF 22'000.--, +169,2%) et la "participation à Sécurité Est-Lausannois" (CHF 38'000.--, +7,8%), charges que nous ne pouvons maîtriser car elles dépendent directement de la convention que la Commune a signée.

Les **recettes** du poste « Police, pompiers, protection civile » reculent de CHF 32'128.-- (-20%) ce qui, pour l'essentiel, est imputable à l'absence de "prélèvement sur fonds de réserve ORPC".

7. Sécurité sociale

Après une accalmie dans le budget 2014, où ce poste s'allégeait de CHF 43'000.--, les prévisions sont à nouveau à la hausse et nous constatons une augmentation des **charges**



de CHF 214'850 (+5%). Cet accroissement est dû pour la plus grande partie à la « Participation charges cantonales prévoyance sociale » de CHF 116'250.-- (+4%) et à la « Participation informatique PBBL » CHF 24'650.-- (nouveau).

Les **recettes** progressent de CHF 84'400.-- (+15%). Comme dans le Budget 2014, cette croissance se retrouve dans la « participation FAJE/OFAS accueil de jour » pour CHF 25'000.-- (+15%) et la « Participation des parents », CHF 59'500.-- (+16%).

8. Services industriels

Les **charges** augmentent de CHF 65'470.-- (+2.6%). Les éléments principaux suivants participent à cette hausse :

- Frais d'extension du réseau (eau)
- Augmentation de la taxe fédérale sur l'énergie (électricité)
- Honoraires et frais (service électrique) : cadastre + étude charge du réseau
- Travaux exécutés par des tiers (service électrique) : services de piquet confié à des entreprises externes = économie de personnel communal.

Sans tenir compte du prélèvement sur le fonds de régulation, les **recettes** baissent de CHF 8000.-- (-0.6%). Un prélèvement de CHF 118'500.-- sur ledit compte permet d'équilibrer le compte des SI pour répondre aux exigences légales.

A ce sujet, il est utile de rappeler que ce fonds – qui permet actuellement d'absorber une hausse du prix de l'électricité pour les Cancoires – doit être mis à zéro en 5 ans, soit d'ici 2020 pour être conforme à la loi.

Remarque

En élaborant le budget 2014, la Municipalité avait dérogé pour la première fois à la règle qu'elle s'était fixée de ne prendre en compte, dans l'estimation du produit des impôts sur le revenu, que l'augmentation de la population. Elle avait intégré, en plus, une majoration de 4%, s'inspirant en cela des prévisions faites par l'Etat de Vaud qu'elle estimait pertinentes. Elle avait procédé de même pour l'impôt sur la fortune. Il en était résulté une évaluation fort optimiste des recettes dont les comptes 2014 viendront ou non confirmer le bien-fondé. Pour le budget 2015, la Municipalité fait machine arrière et revient à la prudence dont elle avait traditionnellement fait preuve auparavant. Même si notre Commission ne s'oppose pas à ce rétropédalage, elle peine à discerner les raisons profondes qui avaient motivé la dérogation opérée au budget 2014. Peut-être ne s'agissait-il en définitive que d'«enjoliver» le budget 2014. Dans cette optique, le retour à la prudence prôné par la Municipalité ne semble pas s'imposer d'emblée, si l'on considère les prévisions optimistes auxquelles celle-ci se livre, par exemple au ch. 2 du préavis (page 4) et qui voient des années prometteuses se profiler à l'horizon.

Considérations finales

Quel que soit l'optimisme raisonnable dont on peut faire preuve en considérant les conditions-cadres qui peuvent influencer le budget 2015, il faut savoir garder les pieds sur terre. En effet, dans divers domaines, nous sommes placés devant des perspectives incertaines et donc guère prévisibles, cela tant sur le plan national (marchés immobilier et financier, fiscalité des entreprises, etc.) qu'au niveau international (relations avec la



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 12/2014

7/7

Communauté Européenne, avenir des accords bilatéraux, événements en Ukraine, flux migratoires etc.) qui peuvent conduire à des renversements de situation aussi profonds qu'inattendus, dont on peut affirmer que, s'ils se produisent, ils déploieront leurs effets également dans notre Commune.

Dans un tel contexte, on ne peut que saluer la détermination dont fait preuve la Municipalité en maintenant prudence et rigueur à l'ordre du jour. Ces deux vertus doivent selon nous continuer de l'inspirer, tant dans le domaine des dépenses courantes que dans celui des investissements. Cet aspect revêt d'autant plus d'importance que la Municipalité a clairement placé 2015 sous le signe du **début du désendettement de la Commune** (ch.1 du préavis, propos introductifs), objectif auquel le Conseil communal ne peut qu'adhérer et auquel il s'impose d'œuvrer avec le sérieux et la détermination voulus.

Taxe d'épuration

La Commission des finances se rallie à la proposition de la Municipalité, qui consiste à maintenir pour l'année 2015 la taxe à CHF 0.9535 le m³, TTC (inchangée par rapport à 2013 et 2014).

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **Préavis 12/2014** et vous propose de les accepter sans modification en remerciant vivement celles et ceux qui ont œuvré à l'élaboration de ce budget.

Pour la Commission :

Jean-Pierre Bolay
Président

Lucienne Boujon

Michel Henchoz, Rapporteur

Christine Juillerat

Jean-Marc Pasche

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 30 novembre 2014